

SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2014

A la Salle des Fêtes de Baneins à 20 h 30

L'an deux mille quatorze, le 27 février, le Comité syndical réuni à Baneins, après convocation légale en date du 12 février 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Etaient présents : Noël TEPPE, Robert BOUCHY, Jean-Louis CONTI, Jean-Paul GUILLOT, Christophe MEGARD, Georges Laurent HYVERNAT, Nicole NAVARRO, Jean-Luc COLZART, Jean-Pierre CHAMPION, Robert LAGRANGE, Philippe THENON, Muriel LUGA GIRAUD (2 voix), Edouard BREVET, Serge VARVIER, Jacky NOUET, Jean-François MORELLET, Pierre PETIOT, Maurice VOISIN, Cyrille COLAS, Philippe LODATO, Roland LIEVRE.

Etaient également présents : Christine GONNU, Michel BOISSON, Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Pierre PEYRARD (chargé de mission du syndicat), Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

Etaient excusés : Michel SAINT CYR, Fabyen RIGOTTO, Michel GADIOLET, Frédéric CHEVALIER, Pascal SCHIAVINI, Martial TRINQUE, Jean-Michel LUX, Gérard MONTARD, Manuel LEAL, Guy MORILLON, Anne-Marie BOUCHY, Gérard MAURER, Robert GIVRE, Christèle JOSSERAND, Roland FEI, Sylvie MOREY, Madeleine CORNUAULT.

Monsieur MEGARD fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence et Madame Gonnu, maire de Baneins pour son accueil. Il lui laisse la parole afin qu'elle présente sa commune.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

Début de la réunion : 20 h 40

Monsieur Megard propose de modifier trois points de l'ordre du jour :

Le premier concerne le moulin Chapuis : il a été envoyé 9 rapports avec la convocation, mais le point prévu dans le 9^{ème} rapport ne figure pas dans l'ordre du jour. Monsieur Megard demande donc à l'assemblée l'autorisation de rajouter le point prévu dans le rapport n° 9 à savoir, le dossier loi sur l'eau pour l'ancien moulin Chapuis sur la Calonne

Le second et le troisième point concernent l'inscription de dépenses supplémentaires dans le budget en convention de mandat pour les communes de St Etienne et de Thoissey. En effet, pour permettre aux communes de bénéficier de subventions du Conseil Général de l'Ain, celles-ci doivent confier au syndicat la maîtrise d'ouvrage des travaux de protection de berges. Ces opérations restent néanmoins blanches pour le syndicat puisque le montant hors subventions reste à charge des communes concernées.

Les délibérations correspondantes autoriseraient le Président à signer la convention de mandat et à constituer les dossiers de subventions.

Alice précise que les travaux sur ces deux communes sont urgents et qu'ils doivent avoir lieu au plus vite. C'est pour cela que les deux points ont dû être rattachés à l'ordre du jour, car s'il fallait attendre le prochain comité syndical, les dégâts sur les berges seraient encore plus importants.

Aucune autre observation n'étant faite, la modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité des membres présents.

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 15 janvier 2014 a été joint à la convocation du comité syndical du 27 février 2014. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 15 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur Mégard présente les résultats de l'année 2013 :

- Pour la section de fonctionnement :
 - o Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 276 182.46 €,
 - o Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 332 719.91 €,
 - o Le résultat de la section de fonctionnement est de 56 537.45 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 78 262.74 €,
 - o Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 134 800.19 €
- Pour la section d'investissement :
 - o Les dépenses d'investissement s'élèvent à 442 632.95 €,
 - o Les recettes d'investissement s'élèvent à 498 031.80 €,
 - o Le résultat de la section d'investissement est de 55 398.85 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 117 875.41 €,
 - o Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de 173 274.26 €

Monsieur Mégard précise par ailleurs que les restes à réaliser s'élèvent à 499 728.53 € en dépenses et 312 225.89 € en recettes. Le besoin de financement pour les restes à réaliser s'élèvent à 187 502.64 €.

Le résultat global d'investissement en tenant compte des restes à réaliser est de - 14 228.38 € (173 274.26 € -187 502.64€).

Le résultat global de l'exercice 2013 est de 120 571.81 € (134 800.19 € - 14 228.38 €)

Monsieur MEGARD demande au doyen de la salle, Monsieur Noël TEPPE, de bien vouloir soumettre au vote le compte administratif 2013. Monsieur MEGARD se retire de la salle.

Monsieur TEPPE porte au vote le compte administratif 2013.

Le compte administratif 2013 est voté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MEGARD revient dans la salle et remercie l'assemblée d'avoir voté le compte administratif.

3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur MEGARD rappelle que le compte de gestion est l'équivalent du compte administratif. Il est établi par le comptable public Monsieur LAMUR et retrace les dépenses et recettes de la collectivité.

Celui-ci est identique au compte administratif 2013 du Syndicat et présente des résultats similaires.

Aucune question n'étant soulevée, le Président propose de soumettre au vote l'approbation du compte de gestion 2013.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2013 à l'unanimité.

4 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013

Monsieur MEGARD précise que les résultats de clôture pour l'année 2013 sont les suivants :

Le résultat de la section de fonctionnement se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	56 537.45 €
Résultat antérieur reporté :	78 262.74 €
Résultat à affecter :	134 800.19 €

Le résultat de la section investissement se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	55 398.85 €
Résultat antérieur reporté :	117 875.41 €
Résultat à affecter :	173 274.26 €

Compte tenu des restes à réaliser qui représentent un solde de : - 187 502.64 €

Le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation au compte 1068 (recettes) : 14 228.38 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- Affectation au compte 002 (recettes) : 120 571.81 €, excédent de fonctionnement reporté.

Ces affectations seront reportées sur le budget primitif de l'exercice 2014 du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

Monsieur MEGARD porte au vote l'affectation du résultat 2013, tel que présenté ci-dessus.

L'affectation du résultat 2013 est votée à l'unanimité des membres présents.

5 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS – ANNÉE 2014

Monsieur Mégard précise que conformément à ce qui a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le montant total des participations des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget restera le même cette année à savoir 145 301 €.

Toutefois, le montant des cotisations de chaque collectivité peut varier d'une année sur l'autre puisqu'il est notamment calculé en fonction de la richesse et de la population, deux critères qui sont évolutifs et recalculés chaque année. Ces variations sont de l'ordre de quelques pourcents.

La participation des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget a donc été évaluée à 152 049 €, cette somme prenant en compte à la fois les 145 301 € de cotisations et l'emprunt de Villars (SIAE Chalaronne).

Communes	COTISATIONS EN €		Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2014
	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV*	Cotisations des actions mutualisées par BV**			
ABERGEMENT-CLEMENCIA	2 161 €	1 214 €	3 375 €		3 375 €
AMBERIEUX-EN-DOBES	870 €	672 €	1 542 €		1 542 €
BANEINS	1 712 €	521 €	2 233 €		2 233 €
BEY	549 €	- €	549 €		549 €
BIRIEUX	1 370 €	784 €	2 154 €		2 154 €
BOULIGNEUX	2 052 €	1 163 €	3 215 €		3 215 €
CHANEINS	2 591 €	1 659 €	4 250 €		4 250 €
CHAPELLE-DU-CHATELARD	1 443 €	784 €	2 227 €		2 227 €
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	18 833 €	10 112 €	28 945 €		28 945 €
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	839 €	- €	839 €		839 €
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	1 100 €	611 €	1 711 €		1 711 €
FRANCHELEINS	1 226 €	232 €	1 457 €		1 457 €
GENOUILLEUX	1 584 €	1 155 €	2 739 €		2 739 €
GUEREINS	3 088 €	1 823 €	4 911 €		4 911 €
JOYEUX	689 €	364 €	1 052 €		1 052 €
LAPEYROUSE	1 726 €	968 €	2 694 €		2 694 €
MARLIEUX	367 €	193 €	560 €		560 €
MONTCEAUX	2 694 €	1 602 €	4 296 €		4 296 €
LE MONTELLIER	267 €	130 €	396 €		396 €
MONTHIEUX	2 184 €	1 178 €	3 362 €		3 362 €
RELEVANT	1 700 €	- €	1 700 €		1 700 €
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	469 €	395 €	864 €		864 €
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE		4 738 €	4 738 €		4 738 €
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE		2 390 €	2 390 €		2 390 €
SAINT-MARCEL	2 647 €	1 795 €	4 442 €		4 442 €
SAINTE-OLIVE	1 072 €	602 €	1 675 €		1 675 €
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	7 208 €	2 179 €	9 387 €		9 387 €
SANDRANS	2 678 €	1 509 €	4 188 €		4 188 €
THOISSEY		2 012 €	2 012 €		2 012 €
VALEINS	437 €	245 €	682 €		682 €
VILLARS-LES-DOBES	11 555 €	4 939 €	16 494 €	6 748 €	23 242 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE SAONE CHALARONNE	24 220 €		24 220 €		24 220 €
TOTAUX	99 330 €	45 971 €	145 301 €	6 748 €	152 049 €

6 – BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur Mégard rappelle que le vote du budget étant chaque année une étape incontournable mais un peu austère, l'équipe du syndicat a présenté cette année, un diaporama qui s'articule autour de différents graphiques et non plus sur les tableaux envoyés en document de séance. Ces graphiques ont été conçus sur la base d'une approche plus visuelle tout en apportant l'ensemble des chiffres soumis au vote.

Monsieur Megard rappelle par ailleurs que le budget se vote par chapitre en fonctionnement donc c'est bien le montant total par chapitre qui est important d'avoir en tête, et par chapitre et opérations d'équipements pour l'investissement.

Budget primitif 2014 :

Section Fonctionnement - Dépenses

o *Chapitre 011 : Charges à caractère général*

DEPENSES			
Charges à caractère général	60622	Achats de carburants	2 400,00
	60632	Fournitures petits équipement	1 200,00
	6064	Fournitures administratives	1 700,00
	6132	location immobilière	7 000,00
	6135	location mobilière	3 400,00
	614	Charges locatives	2 600,00
	61523	Entretien et réparation voies et réseaux	8 000,00
	61524	Entretien et réparation bois et forêt	10 000,00
	61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	1 000,00
	6156	Maintenance	5 200,00
	616	prime d'assurances	3 700,00
	617	Etudes et recherches	40 000,00
	6182	Doc. Générale et technique	450,00
	6184	Versements à des org. Form.	2 800,00
	6225	Idemn. Comptable régisseur	500,00
	6226	Honoraires	3 000,00
	6231	Annonces et insertion	500,00
	6236	Catalogues et imprimés	-
	6237	Publications	4 700,00
	6238	Divers	-
	6248	Frais de transport divers	1 000,00
	6251	Voyages et déplacements	2 200,00
	6257	Réceptions	600,00
	6261	Frais d'affranchissements	2 600,00
	6262	Frais de télécommunication	4 200,00
	627	Services bancaires et assimilés	500,00
	6281	Concours divers (cotisations)	400,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	2 600,00
	6288	Autres services	-
	63512	Taxe foncière	100,00
	63513	Autres impôts locaux	130,00
TOTAL 011			112 480,00

Alice précise que les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté par rapport à 2013. Certains comptes ont vu leur apparition et d'autres ont vu leurs montants augmentés par rapport aux années précédentes :

- compte 61523 : entretien de la vanne et travaux supplémentaires sur le barrage de Tallard suite aux dégradations faites lors du dernier coup d'eau en décembre dernier.
- compte 61524 : entretien des boisements de berges lorsque, suite à une crue, des embâcles se sont formés sur des secteurs problématiques (dans la traversée des bourgs ou au droit d'ouvrages d'arts de type pont ou passerelle) ainsi que pour l'entretien de certaines haies plantées par le syndicat. Ce budget sera utilisé sur les travaux faits suite à la tempête de fin d'année sur Thoisse, Dompierre sur Chalaronne et Châtillon.
- compte 617 : ce compte comprend une réserve de 9 000 € pour l'externalisation des plans de désherbage communaux, 6 000€ pour des analyses d'eau et des mesures en crue, 15 000 € pour l'étude sur les fossés demandée par l'Agence de l'Eau RMC et 10 000 € de provisions pour l'étude bilan du contrat de rivière
- compte 6184 : Maxime et Pierre prévoient de faire une formation sur des logiciels de dessins comme Autocad
- compte 6226 : honoraires pour 2 enquêtes publiques
- compte 6237 : impression d'un journal + panneaux rivières

- compte 6262 : le montant inscrit est en hausse : en raison d'un contentieux avec l'opérateur Orange, le SRTC n'a pas payé ses factures téléphones depuis août 2013, ces dernières devront être payées à un moment ou un autre en 2014 ; lorsque ce litige sera résolu.
- compte 6288 : l'année dernière il était prévu de l'argent sur ce compte pour l'espace ludique du site internet, cette année aucun crédit prévu

o *Chapitre 012 : Charges de personnel*

Charges de personnel	6218	Autre personnel extérieur au service	11 500,00
	6232	FNAL	120,00
	6336	cotisation CNG.CG de la FPT	2 300,00
	6338	Cotisation solidarité	330,00
	64111	Rémunération titulaire	62 800,00
	64112	NBI, SFT	750,00
	64118	Autres indemnités	17 900,00
	64131	Rémunération	38 900,00
	64133	Primes de service	6 200,00
	6451	Cotisation à l'URSSAF	24 500,00
	6453	Cotisations caisses retraites	32 150,00
	6454	cotisations assedic	2 900,00
	6455	Assurance Personnel	6 800,00
	6458	Cotisation autres organismes	260,00
6475	Médecine du travail	600,00	
TOTAL 012			208 010,00

Alice précise que le chapitre 012 a augmenté par rapport à l'année dernière. En effet, Yannick a demandé la validation de ces années de non titulaire pour ces droits à la retraite, ce qui représente un coût supplémentaire de 10 400€ au compte 6453.

Chapitres 65, 66, 68, 022 et 023 :

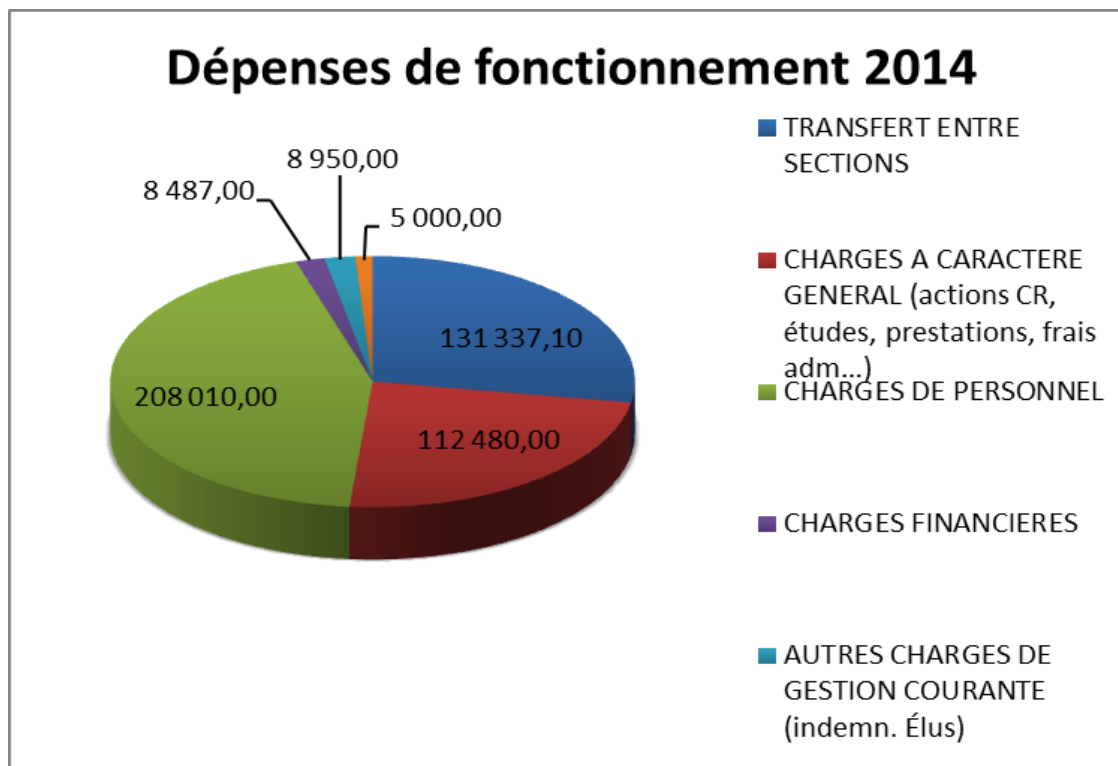
Autres charges gestion courante	6531	Indemnités élus	8 600,00
	6533	Retraite élus	350,00
TOTAL 65			8 950,00
Charges Financières	6611	Intérêts emprunts, dettes	8 487,00
	668	Autres Charges financières	-
TOTAL 66			8 487,00
Dotations aux amortissements	6811	Dotations aux amortissements	9 184,28
TOTAL 68			9 184,28
	022	Dépenses imprévues	5 000,00
	023	Virement à la section d'investissement	122 152,82
		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	474 264,10

Alice précise que le compte 6611 correspond aux intérêts d'emprunts de Villars, de celui du syndicat et de ceux de la ligne de trésorerie. Le compte 6811 a sensiblement augmenté, cela est dû à l'amortissement des limnimètres.

Les dépenses imprévues sont de 5 000 € et le virement à la section d'investissement s'élève à 122 152.82€ pour un budget total de fonctionnement de 474 264.10 €.

Alice précise que le trésorier a souhaité que le budget soit voté avec les décimales afin de reprendre les résultats exacts.

Répartition des dépenses de fonctionnement Total : 474 264.10 €

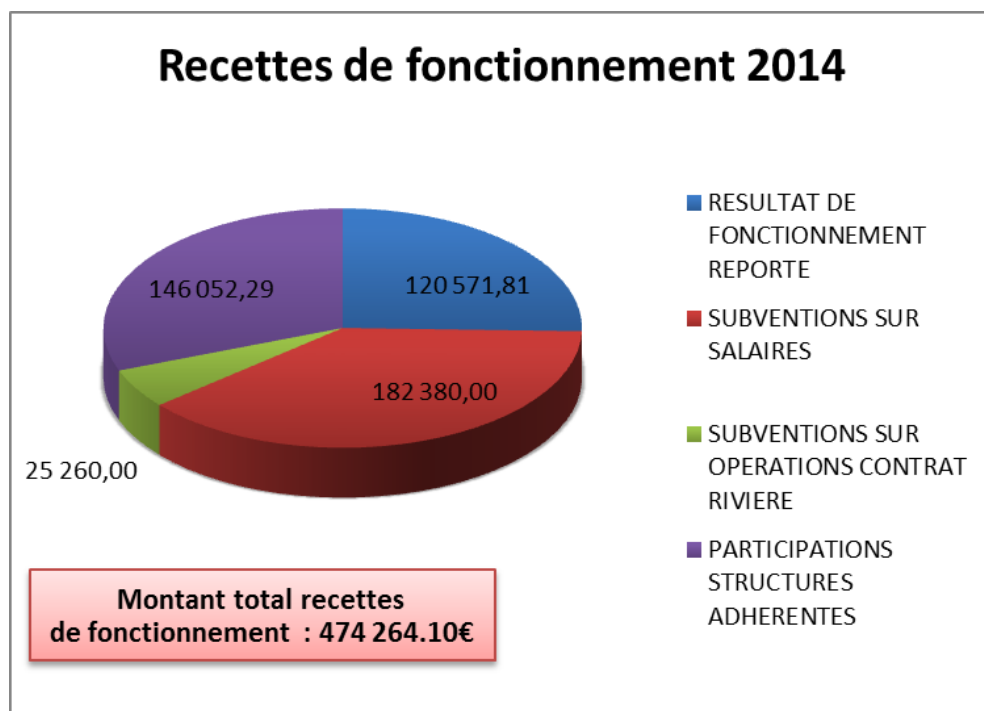


Section Fonctionnement - Recettes

RECETTES			
Attenuation de charges	6419	Remboursement Personnel	2 000,00
TOTAL 13			2 000,00
Dotations et participations	7472	Subvention de la Région poste	57 100,00
	7472	Subvention de la Région étude et pub	13 260,00
	7472	Subvention totale de la Région	70 360,00
	7473	Subvention Conseil Général	20 000,00
	7478	Subvention de l'AE poste	103 280,00
	7478	Subvention de l'AE étude et pub	12 000,00
	7478	Subvention totale de l'Agence de l'Eau	115 280,00
	74741	Participation des communes	121 832,29
	74751	Participation des groupements communaux	24 220,00
	TOTAL 74		
Excédent Reporté	002	Excédent antérieur de fonct reporté	120 571,81
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	472 264,10

Alice précise que le chapitre 13 correspond aux remboursements de la caisse primaire d'assurance maladie et de l'assurance du personnel pour l'arrêt maladie de Maxime en fin d'année dernière.

Répartition des recettes de fonctionnement Total : 474 264.10 €



Monsieur Megard demande s'il y a des questions sur le budget de fonctionnement. Aucune question n'étant soulevée il propose de passer à la présentation du budget d'investissement.

Il précise que lors du montage du budget la question de la trésorerie a été évoquée. Selon les simulations faites, et si toutes les actions sont lancées selon le calendrier fixé initialement, la fin de l'année sera très difficile avec un déficit de trésorerie autour de 100 000 €, compte tenu du décalage entre le moment où l'on engage les travaux, paye les factures et le moment où les opérations sont soldées. En effet beaucoup de chantiers se finissent par des plantations et ne peuvent donc pas être terminés avant l'hiver même s'ils ont débuté au printemps.

Aussi plutôt que de présenter des subventions en recette que l'on ne touchera pas sur cet exercice, la commission finance a préféré ne pas les afficher et d'équilibrer le budget par un emprunt, si la trésorerie du SRTC en fin d'année 2014 le nécessite. Monsieur Megard précise qu'il faudra négocier pour pouvoir rembourser l'emprunt rapidement.

Monsieur Megard rappelle que le budget d'investissement est voté par chapitre, avec les chapitres d'opération d'équipement. Il laisse la parole à l'équipe technique afin que chacun puisse présenter les actions dont il a la charge. Voici le budget concernant tous les bassins versants :

OPERATIONS	DEPENSES		RECETTES		
	N° compte	BP 2014	NATURE	N° compte	BP 2014
Logiciel	2051	-	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
Matériel Informatique	2183	3 000,00			
Mobilier	2184	2 000,00			-
TOTAL OPERATION 126 Matériel		5 000,00	TOTAL		-
Travaux en cours	2317	-	Subvention Agence de l'Eau	1326	17 235,00
		-	Subvention Région	1322	14 905,00
			Subvention Conseil Général	1323	12 717,00
TOTAL OPERATION 131 (fiche B1-1,1) RIPSYLVE T5		-	TOTAL		44 857,00
Travaux en cours	2317	23 000,00	Subvention Agence de l'Eau	1326	6 580,00
		-	Subvention Région	1322	6 490,00
			Subvention Conseil Général	1323	4 639,00
TOTAL OPERATION 132(fiche B Plantation ripi T3)		23 000,00	TOTAL		17 709,00
Travaux en cours	2317	-	Subvention Agence de l'Eau	1326	2 936,00
		-	Subvention Région	1322	3 106,00
			Subvention Conseil Général	1323	3 893,00
TOTAL OPERATION 133 (fiche B1-1.1) Plantes invasives T2		-	TOTAL		9 935,00

Sur les opérations 131 et 133, les dépenses ont déjà été faites sur 2013, reste à percevoir les subventions lorsque l'opération 132 sera terminée puisque ces 3 opérations font partis du même dossier de subvention.

OPERATIONS	N° compte	BP 2014	NATURE	N° compte	BP 2014
Travaux en cours	2317	70 000,81	Subvention Agence de l'Eau	1326	41 432,59
		-	Subvention Europe	1328	-
TOTAL OPERATION 137 Plantation de haies T2		70 000,81	TOTAL		41 432,59
Travaux ripisylve T6	2317	83 000,00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
	2317	-	Subvention Région	1322	20 750,00
	2317	-	Subvention Conseil Général	1323	10 370,00
TOTAL OPERATION 138 (fiche B1-1,1) Ripi T6		83 000,00	TOTAL		31 120,00
Travaux en cours	2317	58 500,00	Subvention Agence de l'Eau	1326	28 325,00
		-	Subvention Région	1322	16 995,00
TOTAL OPERATION 139 (fiche B3-1) Entretien des fossés T		58 500,00	TOTAL		45 320,00
Travaux Abreuvoirs	2317	20 000,00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
Travaux Mares	2317	15 000,00	Subvention Région	1322	-
			Subvention Conseil Général	1323	-
TOTAL OPERATION 140 (fiche B3-1)Création mares et abre		35 000,00	TOTAL		-
Travaux Plantation T4	2317	25 000,00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
		-	Subvention Région	1322	-
		-	Subvention Conseil Général	1323	-
TOTAL OPERATION 143 (fiche B1-1,1) Plantation T4		25 000,00	TOTAL		-
Travaux Plantes invasives T3	2317	25 000,00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
		-	Subvention Région	1322	-
		-	Subvention Conseil Général	1323	-
TOTAL OPERATION 144 (fiche B1-1,1) Plantes Invasives T3		25 000,00	TOTAL		-
Travaux en cours	2317	100 000,00	Subvention Région	1322	25 000,00
		-	Subvention CG 01	1323	12 500,00
TOTAL OPERATION 145 Plantation de haies T3		100 000,00	TOTAL		37 500,00
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT TOUS LES BV		424 500,81			227 873,59

Pour l'opération 138 ripisylve tranche 6, aucune subvention n'a été affichée pour l'instant de l'Agence de l'Eau RMC, puisque cette action fait l'objet d'une contrepartie.

Sur les opérations 140, 143 et 144 les subventions n'ont pas été affichées car les travaux se feront sur le dernier trimestre 2014.

Pour l'opération 145, les taux de subvention ne sont pas encore arrêtés pour les financeurs, le montant prévu en recette est un scénario assez pessimiste. Pierre en profite pour informer les délégués que la plaquette de communication est partie aujourd'hui.

Pour les dépenses et recettes concernant les bassins versant de la Calonne, Chalaronne et Moignans :

OPERATIONS	N° compte	BP 2014	NATURE	N° compte	BP 2014
Travaux en cours	2317	78 589,10	Subvention Agence de l'Eau	1326	26 700,00
		-	Subvention Région	1322	16 041,00
		-	Subvention Conseil Général	1323	11 000,00
TOTAL OPERATION 127 (Fiche B 1-3.1) Travaux seuil du m		78 589,10	TOTAL		53 741,00
Etude	2031	24 000,00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
		-	Subvention Région	1322	-
TOTAL OPERATION 147 (fiche B1-1.3) Etude Arasement du seuil des Charmes (Guéreins)		24 000,00	TOTAL		-
Travaux	2317	40 800,00	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
		-	Subvention Région	1322	-
			Subvention Conseil Général	1323	-
TOTAL OPERATION 148 (fiche B1-2.1)Arasement Seuil Saint Maurice + requalification de la Calonne amont		40 800,00	TOTAL		-
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV Calonne		143 389,10			53 741,00

Sur le bassin versant de la Calonne, pour l'opération 127, l'arrêté de DIG a été signé par le Préfet au mois de Janvier. Les premiers travaux devraient débuter courant mars pour se terminer en Juin. En ce qui concerne les opérations 147 et 148 il est préférable de ne pas inscrire les recettes. Ces deux actions ne débuteront pas avant le deuxième semestre 2014.

OPERATIONS	N° compte	BP 2014	NATURE	N° compte	BP 2014
Travaux	2317	20 000,00	Subvention Région	1322	-
		-	Subvention Agence de l'Eau	1326	-
TOTAL OPERATION 118 (B1-2.6) Etang de Vannans		20 000,00	TOTAL		-
travaux en cours	2317	96 000,00	Subvention Agence de l'Eau	1326	25 000,00
		-	Subvention Région	1322	15 000,00
			Subvention Conseil Général	1323	-
TOTAL OPERATION 141 (fiche B1-2.13) Recréer une diversité d'habitats sur la Chalaronne Aval		96 000,00	TOTAL		40 000,00
travaux en cours	2317	10 000,00	Subvention Agence de l'Eau	1326	4 166,00
		-	Subvention Région	1322	2 500,00
humides ST Etienne		10 000,00	TOTAL		6 666,00
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV Chalaronne		126 000,00			46 666,00
Travaux en cours	2317	-	Subvention Région	1322	2 360,00
			Subvention Conseil Général	1323	1 800,00
					-
TOTAL OPERATION 142 (Fiche B 1-3.5) Travaux Mazanan		-	TOTAL		4 160,00
TOTAL OPERATIONS QUI CONCERNENT BV Moignans		-			4 160,00

Sur le bassin versant de la Chalaronne, pour l'opération 118, les travaux compensatoires ont été réalisés sur 2013. Le bureau d'études travaille actuellement sur une proposition de mesures définitives. Il a été prévu une enveloppe supplémentaire de 20 000€ puisque l'assurance ne prendra en charge que le montant à hauteur des travaux initiaux.

Pour l'opération 141, les dépenses comprennent les travaux sur la bourrassière ainsi que ceux sur le moulin des payes. Il faudra rescinder le projet en deux, car les financeurs estiment que ces deux opérations ne répondent pas aux mêmes objectifs. De plus le timing ne sera pas du tout le même. Il a donc été inscrit les recettes correspondantes aux travaux sur la bourrassière.

Sur le bassin versant du Moignans, les dépenses ont été réalisées sur 2013. Il reste le solde des subventions à percevoir.

Concernant les dépenses et recettes non affectées, comme l'a précisé Monsieur Megard, un emprunt d'équilibre a été inscrit en recette pour un montant de 117 000€ :

OPERATIONS	DEPENSES		RECETTES		
	N° compte	BP 2014	NATURE	N° compte	BP 2014
Solde d'exécution d'investissement reporté	001		Résultat d'investissement reporté	001	173 274,26
Dépenses d'investissement imprévues	020	18 227,08	Virement de la section de fonctionnement	021	122 152,82
Rembt. Capital emprunts Villars	1641	5 996,68	Affectation du résultat de fonctionnement	1068	14 228,38
Rembt Capital emprunts SRTC	1641	82 084,91			
			FCTVA	10222	32 806,10
			Emprunt	1641	117 000,00
			Autres Immobilisations financières communes	276348	5 996,68
			Amort. Logiciel	28051	1 375,18
			Amort. Installations, matériel et outillage technique	28158	4 024,00
			Amort. Véhicule de service	28182	2 640,19
			Amort. Matériel de bureau et info	28183	927,94
			Amort. Mobilier	28184	216,97
			Amort. Autres	28188	-
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES		106 308,67			474 642,52

Pour les opérations sous mandat :

Opérations sous mandat					
Travaux	458105	17 657,00	Subvention Agence	458205	3 763,00
			Subvention Région	458205	3 763,00
			Subvention Conseil Général	458205	3 137,50
			Part Communale	458205	7 473,50
TOTAL OPERATION - Sentier Avanon		17 657,00	TOTAL	4582	18 137,00
Travaux en cours	458106	109 039,40	Subvention Agence/Europe	458206	64 267,00
			FCTVA	458206	14 239,00
			Part Association	458206	22 101,67
					-
TOTAL OPERATION - Aire de lavage		109 039,40	TOTAL	4582	100 607,67
Frais d'étude, de maîtrise d'oeuvre et de travaux	458107	408 712,22	Subvention Financeurs	458207	152 000,00
			Part Communale	458207	256 712,22
TOTAL OPERATION Berges Chalaronne dans châillon		408 712,22	TOTAL	4582	408 712,22
Frais d'étude, de maîtrise d'oeuvre et de travaux	458108	-	Subvention CCG, AE, RRA	458208	1 067,20
			Part Communale	458208	-
TOTAL OPERATION Ripisylve Commune de Villeneuve		-	TOTAL	4582	1 067,20
Travaux en cours	458109	13 090,00	Subvention CCG	458209	1 870,00
			Part Communale	458209	11 220,00
TOTAL OPERATION Berges Chalaronne plan d'eau de Tallard		13 090,00	TOTAL	4582	13 090,00
Travaux en cours	458110	5 890,00	Subvention CCG	458210	840,00
			Part Communale	458210	5 050,00
TOTAL OPERATION Berges Chalaronne camping Thoissey		5 890,00	TOTAL	4582	5 890,00
TOTAL OPERATIONS sous mandat	4581	554 388,62		4582	547 504,09

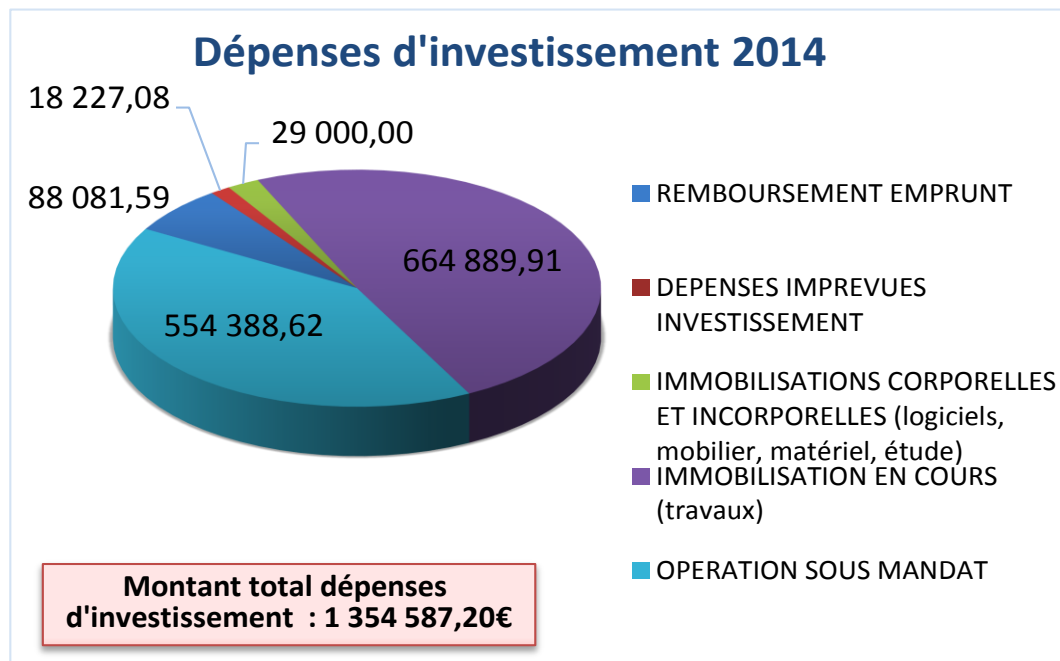
Alice rappelle en quelques mots ces opérations, qui restent blanches financièrement pour le syndicat :

- Sentier sur l'Avanon : la fabrication des panneaux est en cours, la pose devrait avoir lieu avant les élections ;
- Aire de lavage : les travaux devraient avoir lieu en mai juin de cette année. L'écart entre les dépenses et les recettes est dû au fait que l'association a fait une avance sur travaux ;
- Berges Chalaronne dans Châtillon : le budget a augmenté de façon considérable, en effet, les travaux sont plus importants que prévus avec des subventions à hauteur de 80%. De plus sur le budget du syndicat le montant des dépenses correspond au montant des travaux plus le montant des subventions que le syndicat reversera à la commune ;
- Ripisylve sur la commune de Villeneuve : reste la partie des subventions à affecter à l'opération lorsqu'elle sera soldée ;

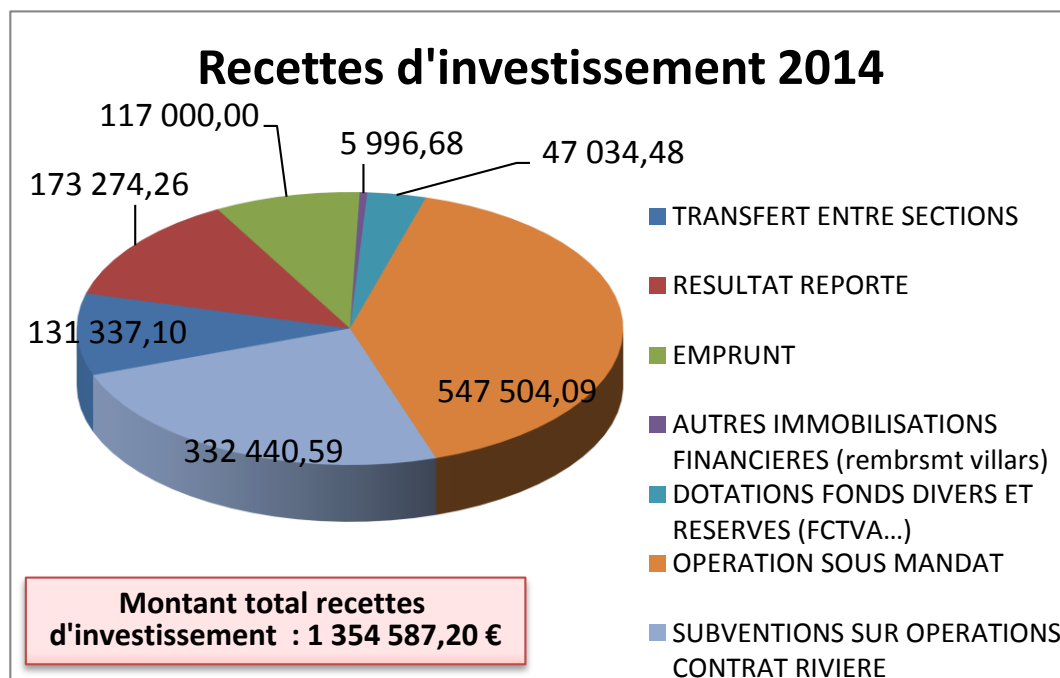
Maxime précise que cette année, il avait été proposé à la commune de Cormoranche de bénéficier des travaux sur l'Avanon, moyennant le reste à charge et le temps du technicien, la commune a décliné l'offre, les travaux ne seront donc fait que sur un côté des berges ;

- Berges Chalaronne au plan d'eau de Tallard : Alice explique que la commune ne peut prétendre à des subventions du Conseil Général de l'Ain, que si c'est le syndicat qui est maître d'ouvrage. Les travaux doivent se faire très rapidement afin d'éviter une plus grande dégradation des berges ;
- Berges Chalaronne au camping de Thoissey : Alice précise que pour ce dossier, c'est le même cas que le précédent ;

Synthèse budget d'investissement 2014 - Dépenses



Synthèse budget d'investissement 2014 – Recettes



Le Président soumet le budget primitif 2014 au Comité syndical et rappelle que le budget sera voté par chapitres en reprenant au global les chiffres suivants :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	1 354 587.20 €	1 354 587.20 €
Section de fonctionnement	474 264.10 €	474 264.10 €
TOTAL	1 828 851.30 €	1 828 851.30 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2014 à l'unanimité.
Monsieur Voisin souligne que la question concernant le creux de la Morelle à Thoisse est toujours en suspens.

7 – AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE CHATILLON SUR CHALARONNE

Monsieur Mégard rappelle que la commune de Châtillon a confié la réalisation des travaux de restauration des berges de la Chalaronne au droit du parking de Carrefour Market au syndicat par convention de mandat. La première convention signée le 18/04/2013 portait sur un montant très estimatif. Aujourd'hui après le travail du bureau d'étude, et compte tenu que les travaux sont plus ambitieux que prévus, le montant a été réévalué. Il convient donc de passer un avenant à la convention sur ces nouveaux montants :

	Montant HT €	Montant TTC
Options (géotechnique, levés topographiques, dossier loi sur l'eau)	10 000	12 000
Publicité	1 000	1 200
Maîtrise d'œuvre	19 000	22 800
Travaux	160 000	192 000
Total	190 000	228 000

Monsieur Megard soumet cette proposition au Comité Syndical,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention nécessaire à l'intervention du Syndicat,

SOLLICITE dans le cadre de cette opération, le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Rhône Alpes, aux taux selon leurs modalités normales d'intervention, sur ces nouveaux montants,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision,

8 – DOSSIER LOI SUR L'EAU POUR LA DIVERSIFICATION DES HABITATS SUR LA CHALARONNE AVAL

Monsieur Mégard rappelle que lors du précédent comité syndical, la réalisation d'un dossier loi sur l'eau pour ce même type de travaux sur le secteur de la Bourrassière à St Didier sur Chalaronne avait été votée. Compte tenu des objectifs des financeurs et des enveloppes disponibles, il apparaît opportun d'élargir le secteur d'intervention à un plus long linéaire, allant de l'aval du Seuil des Ilons sur St Etienne sur Chalaronne à la Bourrassière soit un linéaire cumulé de 900m sur une distance de presque 2 km.

Monsieur Megard soumet cette proposition au Comité Syndical,

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à constituer le dossier de déclaration loi sur l'eau relatif aux opérations citées ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter officiellement le Préfet et déposer les dossiers correspondants,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision et la signature de tout document s'y rapportant.

9 – DLE ET DIG POUR L'ARASEMENT DU SEUIL DE L'ANCIEN MOULIN CHAPUIS ET LA RESTAURATION DE LA CALONNE AMONT

Monsieur Megard rappelle que comme cela a été présenté dans le budget d'investissement, le syndicat aimerait procéder cette année aux travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin Chapuis situé sur la commune de Montceaux. L'intervention se passant dans le lit de la Calonne et sur des propriétés privées, il faut réaliser un dossier loi sur l'eau et un dossier de DIG spécifique à ce projet.

Monsieur Megard soumet cette proposition au Comité Syndical,

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à constituer le dossier de déclaration loi sur l'eau et le dossier de déclaration d'intérêt général relatifs aux opérations citées ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter officiellement le Préfet et déposer les dossiers correspondants,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision et la signature de tout document s'y rapportant

10 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE

Monsieur Megard rappelle que comme cela a été évoqué en préambule et présenté dans le budget d'investissement, si la commune de St Etienne sur Chalaronne veut bénéficier des subventions du conseil Général, elle doit confier la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie végétal visant à consolider la berge de l'étang de Tallard en bord de la Chalaronne au syndicat. Cette opération est blanche pour le syndicat d'un point de vue financier. Il faut en revanche signer une convention de mandat.

Monsieur Megard soumet cette proposition au Comité Syndical,

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE, sous réserve de l'accord de la commune de Saint Etienne sur Chalaronne, que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention nécessaire à l'intervention du Syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2014,

SOLLICITE, le concours financier du Département de l'Ain selon ses modalités d'interventions.

11 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNE DE THOISSEY

Monsieur Megard explique que la situation est identique pour Thoissey : la commune doit confier la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie végétal visant à consolider la berge du camping en bord de la Chalaronne pour espérer bénéficier des subventions du Conseil Général au syndicat. Cette opération est blanche pour le syndicat d'un point de vue financier. Il faut en revanche signer une convention de mandat.

Monsieur Megard soumet cette proposition au Comité Syndical,

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE, sous réserve de l'accord de la commune de Thoissey, que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne assure la maîtrise d'ouvrage des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention nécessaire à l'intervention du Syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2014,

SOLLICITE, le concours financier du Département de l'Ain selon ses modalités d'interventions.

12 – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Megard rappelle que c'est la dernière réunion du comité syndical avant les prochaines élections. Il précise qu'une note de présentation du syndicat sera envoyée aux communes pour les nouveaux élus. Monsieur Megard tient à préciser qu'il ne se présente pas aux élections, néanmoins comme cela est déjà le cas actuellement, il demandera à la commune de Châtillon sa cooptation afin de terminer le travail commencé.

Monsieur Megard tient à remercier les élus, ainsi que la commune de Baneins pour son accueil et le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h20.

Le Président,
Christophe MEGARD

